

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF

Sixième Session ordinaire

24 – 31 janvier 2005

Abuja (NIGERIA)

EX.CL/151 (VI)

**RAPPORT INTERIMAIRE SUR LES NEGOCIATIONS
DE L'OMC EN COURS**

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LES NEGOCIATIONS DE L'OMC EN COURS

1. Suite à l'échec des pourparlers de Cancun, une importante réunion a eu lieu à Genève en juillet 2004 et a abouti à ce qu'on a appelé l'ensemble de résultats de juillet qui a été adopté par le Conseil général de l'OMC le 1^{er} août 2004. Pour l'Afrique, l'ensemble de résultats de juillet est un document de compromis qui montre les efforts entrepris par les membres de l'OMC pour remettre sur les rails le Programme de travail de Doha. Il convient de rappeler que les Etats membres de l'Union africaine, sous les auspices de la Conférence des Ministres du Commerce de l'organisation, qui s'est tenue à Kigali, Rwanda en mai 2004, avaient convenu d'une Position commune avant de prendre part à la réunion de juillet. En effet, comme prescrit par la Décision EX.CL/Dec. 108 (V) du Conseil, ce sont les deux documents élaborés à Kigali et reflétant la Position africaine, notamment la Déclaration de Kigali sur le Programme de travail de Doha et le Consensus de Kigali sur Programme de travail de Doha après Cancun qui ont servi de directives techniques et de cadre d'orientation et qui ont permis aux responsables du commerce et aux négociateurs africains de s'engager dans des discussions avec leurs homologues.

2. En outre, en octobre 2004, le Bureau de l'UA de Genève a organisé, en collaboration avec d'autres partenaires, une retraite pour les missions africaines auprès de l'OMC afin d'examiner en détail quatre sujets principaux, à savoir, l'Agriculture notamment le Coton, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les services et les questions liées au développement. La retraite a donné aux Etats membres l'occasion d'évaluer la portée de ces questions et leur a aussi permis d'affiner leurs stratégies pour la phase des modalités des négociations et au-delà. Pendant cette retraite, les missions africaines ont aussi identifié les enjeux techniques/besoins en matière de recherche à approfondir et ont décidé d'établir une feuille de route pour que l'Afrique participe à la période devant mener à la 6^{ème} session de la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Hong Kong, Chine, du 13 au 18 décembre 2005.

3. Le Groupe africain s'est ensuite réuni à Tunis en novembre 2004, en vue de discussions plus axées sur les principales questions d'ordre technique et stratégique de l'ensemble de résultats de juillet qui revêtent de l'importance pour les pays africains. Ils ont identifié les aspects techniques et analytiques des négociations qui nécessitaient la réaction urgente des organisations régionales et internationales requise pour faire connaître les processus de négociation des pays africains en cours à Genève. Ils ont donc étudié les questions relatives à l'Agriculture, à l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, aux services, à la facilitation des échanges et aux aspects de développement du Cycle. Le succès de ce cycle sera, en dernier recours, mesuré par le sérieux avec lequel il traite des questions de développement et des acquis de développement potentiels réellement positifs qui en résulteront pour les pays africains. La réunion a identifié des domaines spécifiques, où une collaboration plus poussée dans le domaine de la recherche est requise

de la part des organisations régionales et internationales, ainsi que des organisations d'universitaires et de chercheurs qui permettront à l'Afrique d'apporter une contribution positive aux différentes étapes des négociations devant mener à la 6^{ème} session de la Conférence ministérielle de l'OMC.

4. En ce qui concerne l'Agriculture, l'inquiétude des Etats membres porte le fait que le cadre relatif à l'agriculture contenu dans l'ensemble de résultats de juillet laisse en suspens les nombreuses questions qui intéressent l'Afrique, ce qui rend difficiles les négociations pendant la phase des modalités. En outre, des éléments tels que « la nouvelle catégorie bleue », les « produits sensibles », les produits spéciaux et la « formule étagée » qui nécessitent un travail technique important ont été introduits afin d'évaluer leurs répercussions sur les économies africaines.

5. En ce qui concerne le coton, les pays africains n'ont pas encore élaborer les propositions relatives aux modalités et au calendrier approprié pour traiter de la question des subventions sur le coton dans les pays développés. Ils doivent aussi éclaircir certains aspects de la Facilitation des échanges. A cet égard, le Gouvernement tunisien s'est proposé d'accueillir la réunion ministérielle qui se tiendra en 2005 en vue d'examiner et de formuler une position commune africaine sur la question.

6. S'agissant des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les Etats membres ont souligné qu'il était important que, quelle que soit la formule qui apparaîtrait pendant la phase des modalités, elle devrait fournir un cadre d'orientation pour l'industrialisation des pays africains et assurer un traitement spécial et différencié ainsi qu'une réciprocité qui ne soit pas intégrale.

7. Dans le cadre des services, les principaux problèmes portent sur l'identification des secteurs de services dans chaque pays ou au niveau régional qui présentent de l'intérêt, et notamment sur l'identification, en particulier, des demandes, lors des négociations sur les services, que les pays africains d'une région donnée peuvent préparer ensemble, étant donné les différences dans les capacités de négociation entre chacun de ces pays. Ils devraient également assortir leurs offres de conditions, pour s'assurer qu'ils seront les bénéficiaires de tous les avantages pouvant découler de la libéralisation. Ils devraient mener des études pour déterminer les secteurs et les modes d'approvisionnement qui pourraient les intéresser et faire des propositions sur la façon dont l'Afrique pourrait obtenir, dans le cadre des négociations, des engagements au titre du mode 4 qui traite des préoccupations des pays africains.

8. En ce qui concerne les questions de développement, il est important que les pays africains appliquent des règles de commerce équitable, souples et équilibrées, et renforcent leurs capacités. De même, vu l'importance du traitement spécial et différencié dont bénéficient les pays africains, ils devraient chercher à finaliser les propositions actuellement en cours de discussion.

9. Alors que les négociations évoluent du stade des orientations à celui des modalités, il convient d'intensifier les efforts pour s'assurer que les préoccupations de l'Afrique sont reflétées dans les modalités qui seront retenues. Ce qui nécessitera un renforcement considérable des capacités, afin de veiller à ce que les conclusions des négociations soient conformes aux attentes de l'Afrique, à savoir que, le cycle de Doha soit effectivement un cycle de développement et que les dispositions du Traitement spécial et différencié soient appliquées. Déjà les partenaires de l'Afrique tels que la FAO et le PNUD sont entrain de renforcer les capacités des Etats membres, des CER et de la Commission de l'UA autour des questions techniques de l'ensemble de résultats de juillet qui nécessitent davantage de concertation. Dans ces négociations, il convient de prendre en compte et de mettre à profit la force qui réside dans l'unité et la solidarité de l'alliance du Groupe ACP/UA/PMA ou Groupe des 90.

10. Pour aller de l'avant, une feuille de route et un programme de travail pour les négociations qui se dérouleront après juillet 2004 ont été établis et seront davantage approfondis par le Groupe africain de Genève. Il est important de mettre en œuvre une coordination solide des efforts aux niveaux technique et politique entre le Groupe africain de Genève et les autres groupements des pays en développement à l'OMC.

11. Le Conseil jugerait peut-être utile d'envoyer un message politique à la Communauté internationale afin qu'elle prenne des mesures pour accélérer les négociations sur la question du coton qui touche un grand nombre de pays africains qui continuent de vivre en-dessous du seuil de pauvreté et qui met aussi bien en cause la Communauté internationale que le système commercial multilatéral. Le Conseil voudra peut-être aussi demander aux négociateurs africains de veiller à ce que les négociations sur l'agriculture offrent le cadre d'orientation nécessaire requis par les pays en développement, afin qu'ils poursuivent leurs objectifs qui portent sur la sécurité alimentaire, le développement rural et la lutte contre la pauvreté.

2005

Progress report on on-going WTO negotiations

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4417>

Downloaded from African Union Common Repository